

ANNEXE N°3

COMPETITIONS DIVERSES

ARTICLE 1 GENERALITES

A l'initiative de la Commission Départementale de Football, des compétitions diverses pourront être organisées en fonction des demandes et des besoins exprimés par les clubs ou associations qui souhaiteraient une pratique plus spécifiques du football F.S.G.T..

A cet effet, pourront être mises sur pied des épreuves comme :

- la COUPE DE PRINTEMPS,
- le CHALLENGE DE L'AMITIE,
- le CONCOURS DU JEUNE FOOTBALLEUR,
- les TOURNOIS DIVERS,
- etc....

Par ailleurs, la commission Départementale est réceptive à toutes les propositions ou suggestions émanant des clubs ou associations et de nature à permettre la diversification des activités FOOTBALL.

Toutes les compétitions ou activités seront assorties de règlements particuliers à chaque épreuve.

ARTICLE 2 COUPE DE LA HAUTE-GARONNE « HENRI CRESPIN »

Cette compétition se déroule par matchs ELIMINATOIRES directs et réunit toutes les équipes du département par engagement libre. En cas de nombre « impair » d'équipes engagées, le club tenant du titre sera automatiquement « exempt » pour le premier tour.

Cette épreuve étant considérée comme un moment fort de la saison et la FETE DU FOOTBALL FSGT, la finale devra IMPERATIVEMENT se dérouler un SAMEDI après-midi.

En hommage à un ancien membre des Commissions Départementale et Régionale de football, qui a beaucoup œuvré pour l'évolution du Football F.S.G.T., la commission a décidé, avec l'accord de la famille de donner son nom à l'épreuve.

Cette compétition s'intitule donc depuis la saison 2002/2003 : COUPE DE LA HAUTE-GARONNE – HENRI CRESPIN.

ARTICLE 3 COUPE DE PRINTEMPS

Cette compétition se déroule par matchs ELIMINATOIRES directs et réunit les équipes éliminées du premier tour de la Coupe de la Haute-Garonne – Henri Crespin.

L'engagement en Coupe de la Haute-Garonne – Henri Crespin donne droit pour ces équipes, automatiquement à cette épreuve.

La finale se déroulera en « lever de rideau » de la coupe citée dans l'article précédent.

ARTICLE 4 ***COUPE OCCITANE***

Cette compétition est mise en place pour les équipes qui ne veulent pas s'engager en Coupe de France Auguste Delaune. Elle se déroule sous une formule « championnat ».

Les phases finales se dérouleront par élimination directe.

ARTICLE 5 ***TROPHEES***

Un trophée récompensant la victoire dans chacune de ces compétitions est remis en jeu chaque saison.

Les clubs vainqueurs de ces coupes sont responsables de l'état dans lequel ils rendent les trophées la saison suivante et devront les restaurer ou les remplacer s'ils sont endommagés.

Une « décote » sera appliquée dans le remboursement de la « caution » en fonction de l'état de dégradation ou détérioration de la coupe.